



**R**ECUEIL  
DES **A**CTES  
**A**DMINISTRATIFS  
DU **D**EPARTEMENT

---

**COMMISSION PERMANENTE  
DU 2 MAI 2022**

## SOMMAIRE

<u>N°2022-211 Avenant à la convention-type détaillant les modalités de versement des dotations aux services d'aide et d'accompagnement à domicile en vue de soutenir la mise en œuvre pour leurs professionnels des revalorisations salariales liées à l'avenant 43 à la convention collective de la Branche d'Aide à Domicile</u>	<u>7</u>
<u>N°2022-212 Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite entre l'association ESPOIR 54, l'ARS Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle</u>	<u>7</u>
<u>N°2022-213 Subvention à l'association LAPE LORRAINE</u>	<u>8</u>
<u>N°2022-214 Avenant à la convention de partenariat pour la relocalisation de mineurs non accompagnés présents sur le territoire grec</u>	<u>8</u>
<u>N°2022-215 Accord interdépartemental avec le Département des Vosges pour la prise en charge des frais de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance</u>	<u>8</u>
<u>N°2022-216 Mise à disposition dans le cadre de l'organisation de consultation de PMI sur le territoire de Briey</u>	<u>10</u>
<u>N°2022-217 Subvention à l'association en charge de la médiathèque des hôpitaux de Nancy</u>	<u>10</u>
<u>N°2022-218 Actions support à l'accompagnement des allocataires du RSA (accompagnement)</u>	<u>10</u>
<u>N°2022-219 Attribution d'un nom au collège en construction sur le site Artem de Nancy</u>	<u>10</u>
<u>N°2022-220 Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics</u>	<u>10</u>
<u>N°2022-221 Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux</u>	<u>10</u>
<u>N°2022 222 Dotations financières pour l'équipement des collèges publics</u>	<u>11</u>
<u>N°2022-223 Conventions de partenariats dans les collèges</u>	<u>11</u>
<u>N°2022-224 Convention de fonctionnement de la demi-pension du collège Ferdinand-Buisson de Thiaucourt - solde 2021 et convention 2022</u>	<u>12</u>
<u>N°2022-225 Convention de maîtrise d'ouvrage cité scolaire Louis Bertrand de Val-de-Briey</u>	<u>12</u>
<u>N°2022-226 Logements dans les collèges publics</u>	<u>12</u>
<u>N°2022-227 Fonds d'Initiatives Jeunesse</u>	<u>13</u>

<b>N°2022-228 Bourses BAFA / BAFD</b>	13
<b>N°2022-229 Aides aux sportifs de haut niveau - Modification du règlement d'intervention au soutien des athlètes de haut niveau et attribution de subventions, et création d'un Groupe Sport 54 (2022-2024)</b>	14
<b>N°2022-230 Tremplin Sport</b>	14
<b>N°2022-231 Aides aux structures départementales sportives : Sport scolaire et GESAL</b>	14
<b>N°2022-232 Organisation des Collégiades 2022 - Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs</b>	15
<b>N°2022-233 Tour de France 2022</b>	15
<b>N°2022-234 Festivals et grands événements</b>	16
<b>N°2022-235 Exposition François Boucq Convention de partenariat entre le Département, la galerie Huberty &amp; Breyne et l'association VillersBD</b>	17
<b>N°2022-236 Centres et acteurs culturels</b>	17
<b>N°2022-237 Lieux de diffusion</b>	18
<b>N°2022-238 Compagnie de théâtre "Tout va bien" : avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023</b>	18
<b>N°2022-239 Sollicitation d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) dans le cadre du dispositif "c'est mon patrimoine!" au château de Lunéville</b>	19
<b>N°2022-240 Prêt de documents conservés aux archives départementales pour une exposition présentée au musée "Au fil du papier" de Pont-à-Mousson</b>	19
<b>N°2022-241 CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey</b>	19
<b>N°2022-242 CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Briey</b>	20
<b>N°2022-243 CTS - Investissement - Soutien aux Commune Fragiles - Territoire de Briey</b>	20
<b>N°2022-244 CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine</b>	20
<b>N°2022-245 CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire Terres de Lorraine</b>	21

<b>N°2022-246</b> CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine	21
<b>N°2022-247</b> CTS - Fonctionnement - Territoire du Val de Lorraine	21
<b>N°2022-248</b> CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Val de Lorraine	22
<b>N°2022-249</b> CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Val de Lorraine	22
<b>N°2022-250</b> CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois	22
<b>N°2022-251</b> CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Lunévillois	23
<b>N°2022-252</b> CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Lunévillois	23
<b>N°2022-253</b> Convention d'Opération de Revitalisation de territoire de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois	23
<b>N°2022-254</b> Décision de poursuivre la procédure en vue d'ordonner l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Barbas	23
<b>N°2022-255</b> Subvention à la construction d'un pôle enfance à Laxou au titre des crédits "renouvellement urbain"	24
<b>N°2022-256</b> Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2022-2026 de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois	24
<b>N°2022-257</b> Fonds de Solidarité Logement : convention avec l'association promotion d'insertion chantier (APIC) pour la mise en place d'une prestation de monitorat technique sur le territoire de Terres de Lorraine	25
<b>N°2022-258</b> Partenariat pour la réalisation d'une étude des alternatives multimodales à la saturation autoroutière au sein du bassin de Nancy (A31/A33)	25
<b>N°2022-259</b> Conventions de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental	26
<b>N°2022-260</b> Adhésion au Groupement d'Intérêt Public conservatoire botanique Alsace-Lorraine	26
<b>N°2022-261</b> Mission de portage et d'animation d'une Charte Forestière de Territoire pour la protection de la forêt de Haye - convention de partenariat	26

<b><u>N°2022-262</u></b> Cotisation du Département à la Cellule Économique Régionale de la Construction Grand Est (CERC)	<b><u>27</u></b>
<b><u>N°2022-263</u></b> Stratégie touristique de la destination Massif des Vosges : Actions 2022	<b><u>27</u></b>
<b><u>N°2022-264</u></b> Citoyens et Territoires Grand Est / Renouveau de la convention de partenariat	<b><u>28</u></b>
<b><u>N°2022-265</u></b> Coopération internationale : appui aux acteurs de terrain	<b><u>28</u></b>
<b><u>N°2022-266</u></b> Elections professionnelles du 8 décembre 2022 - représentation aux instances	<b><u>29</u></b>
<b><u>N°2022-267</u></b> Politique d'action sociale : évolution de la participation financière de l'employeur aux frais de repas des agents du Département / renouvellement des conventions de restauration	<b><u>30</u></b>
<b><u>N°2022-268</u></b> Convention de dépôt de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation d'appoint	<b><u>30</u></b>
<b><u>N°2022-269</u></b> Demande de garantie d'emprunt de 100%: Meurthe-et-Moselle Habitat (Hatrizé)	<b><u>31</u></b>
<b><u>N°2022-270</u></b> Demande de garantie d'emprunt de 50%: VIVEST (Frouard)	<b><u>31</u></b>
<b><u>N°2022-271</u></b> Demande de transfert d'emprunt avec maintien de garantie à 50% : ADEF Résidences	<b><u>32</u></b>
<b><u>N°2022-272</u></b> Lunéville - Parc des Bosquets - Titres d'occupation du domaine public	<b><u>33</u></b>
<b><u>N°2022-273</u></b> Voie nouvelle de l'Amezule - Cession de parcelles sur les communes d'Eulmont et Lay-Saint-Christophe	<b><u>33</u></b>
<b><u>N°2022-274</u></b> RD 52 - Houdreville - Cession de parcelle	<b><u>35</u></b>



**N° 2022-211 - Avenant à la convention-type détaillant les modalités de versement des dotations aux services d'aide et d'accompagnement à domicile en vue de soutenir la mise en œuvre pour leurs professionnels des revalorisations salariales liées à l'avenant 43 à la convention collective de la Branche d'Aide à Domicile**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER  
Vu l'avis de la commission Solidarités,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve les montants prévisionnels 2022 des dotations individualisées destinées à soutenir la mise en œuvre des revalorisations salariales liées à l'avenant 43 à la Branche de l'Aide à Domicile au sein des associations ENSEMBLE, AMDPH, AMAPA-AVEC et ESAPH, ainsi qu'au groupe mutualiste portant le SAAD NOVADAPA, récapitulées dans le tableau ci-après :

Libelle de la structure	Montant prévisionnel de la dotation individualisée pour 2022 (année pleine)
Association Ensemble	31 020 €
Association AMDPH	197 145 €
Association AMAPA AVEC	94 282 €
NOVADAPA	53 114 €
Association ESAPH	144 878 €

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention-type détaillant les modalités de versement de ces dotations individualisées aux associations ENSEMBLE, AMDPH, AMAPA-AVEC et ESAPH, ainsi qu'au groupe mutualiste portant le SAAD NOVADAPA, tel que présenté en annexe ;
- autorise la présidente à signer les avenants correspondants avec les associations ENSEMBLE, AMDPH, AMAPA-AVEC et ESAPH, ainsi qu'avec le groupe mutualiste portant le SAAD NOVADAPA ;
- approuve la recette ad hoc à percevoir de la part de l'Etat et son imputation ;
- précise que la somme nécessaire au versement de ces dotations sera imputée sur le chapitre 016 – article 651141.551 - sous fonction 551.

**N° 2022-212 - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite entre l'association ESPOIR 54, l'ARS Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER  
Vu l'avis de la commission Solidarités,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen tripartite 2022/2026 à conclure avec l'Association ESPOIR 54 et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, telle que présentée en annexe ;
- autorise la présidente à signer ce Contrat au nom du Département.

#### **N° 2022-213 - Subvention à l'association LAPE LORRAINE**

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- accorde à l'association LAPE Lorraine, au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 550 € ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 – sous fonction 51 – programme 461 – opération 006 – enveloppe 02.

#### **N° 2022-214 - Avenant à la convention de partenariat pour la relocalisation de mineurs non accompagnés présents sur le territoire grec**

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et le Département de Meurthe-et-Moselle, ci-joint en annexe ;
- autorise la Présidente du conseil départemental à signer l'avenant à la convention au nom du Département ;
- précise que les crédits seront imputés sur le programme 462, opération 009 Accueil des MNA 54 – nature analytique 74718.51 FR Autres participations de l'Etat.

#### **N° 2022-215 - Accord interdépartemental avec le Département des Vosges pour la prise en charge des frais de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'accord interdépartemental, présenté en annexe, entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Département des Vosges pour la prise en charge des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance ;



- autorise la Présidente à signer, au nom du Département, cet accord au nom du Département de Meurthe-et-Moselle ;
- précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 462 opération 005 nature analytique 62878.51.

**N° 2022-216 - Mise à disposition dans le cadre de l'organisation de consultation de PMI sur le territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO  
Vu l'avis de la commission Solidarités,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- est informée de la convention de mise à disposition entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le CCAS de Labry, dans le cadre de l'organisation de consultation de PMI sur le territoire de Briey.
- approuve la convention-type de mise à disposition de personnel, telle que présentée en annexe,
- autorise la Présidente à signer ces conventions de mise à disposition au nom du Département.

**N° 2022-217 - Subvention à l'association en charge de la médiathèque des hôpitaux de Nancy**

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO  
Vu l'avis de la commission Solidarités,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- accorde à l'association de la Médiathèque des hôpitaux de Nancy une subvention de 500 € au titre de l'année 2022 ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

**N° 2022-218 - Actions support à l'accompagnement des allocataires du RSA (accompagnement)**

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI  
Vu l'avis de la commission Solidarités,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- accorde la participation financière de 21 000 € au CIDFF M&M LONGWY pour son action 2022 « Accompagnement individualisé vers l'emploi (AIVE) » en lien avec le territoire de Longwy ;

- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée par délibération du conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée par délibération de la commission permanente du 18 mai 2020 ;
- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le programme 412 - opération 0025 - chapitre 017 - enveloppe E23 - article 6568 sous fonction 564.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 12 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

#### **N° 2022-219 - Attribution d'un nom au collège en construction sur le site Artem de Nancy**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

##### **A l'unanimité,**

- attribue le nom de Niki-de-Saint-Phalle au nouveau collège situé sur le site « Artem » à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

#### **N° 2022-220 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

##### **A l'unanimité,**

- attribue aux collèges publics les dotations de fonctionnement pour travaux selon le tableau joint en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :
  - Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.
  - Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

#### **N° 2022-221 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions conformément au tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

**N° 2022-222 - Dotations financières pour l'équipement des collèges publics**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions présentées en annexe pour l'équipement des collèges publics,
- annule la subvention d'un montant de 17 546 € accordée, par délibération de la commission permanente du 7 mars 2022, au collège Grandville de Liverdun et la remplace par la subvention précisée dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 344 – Opération 026 - Enveloppe 13.

**N° 2022-223 - Conventions de partenariats dans les collèges**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'avenant n°2 à la convention concernant le fonctionnement matériel et financier des cités scolaires entre le Département et la Région, présenté en annexe ;
- approuve l'avenant à la convention de fonctionnement de la demi-pension entre le collège Grandville de Liverdun et le collège Louis-Marin de Custines, présenté en annexe ;
- approuve l'avenant à la convention de fonctionnement de la demi-pension entre le collège Grandville de Liverdun et le collège Jean-Lurçat de Frouard, présenté en annexe ;
- approuve l'avenant à la convention de fonctionnement de la demi-pension entre le collège Alfred-Mézières de Jarny et le collège Jules-Ferry de Val-de-Briey, présenté en annexe,
- approuve l'avenant à la convention de fonctionnement de la demi-pension entre le collège René-Gaillard de Bénaménil et le collège Haute-Vezouze de Cirey-sur-Vezouze, présenté en annexe,
- autorise la présidente à signer les avenants au nom du Département.

### **N° 2022-224 - Convention de fonctionnement de la demi-pension du collège Ferdinand-Buisson de Thiaucourt - solde 2021 et convention 2022**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

#### **A l'unanimité,**

- attribue la somme de 78 221,58 € au syndicat intercommunal pour l'enseignement du 1er cycle de Thiaucourt. Cette somme étant détaillée de la manière suivante :
  - 6 534,58 € au titre du solde de la convention 2021,
  - 71 687 € au titre de la convention 2022,
- approuve la convention de fonctionnement de la demi-pension du collège Ferdinand- Buisson de Thiaucourt pour l'année 2022, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer la convention correspondante pour l'exercice 2022, au nom du Département,
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme P344, opération O006, enveloppe E01.

### **N° 2022-225 - Convention de maîtrise d'ouvrage cité scolaire Louis Bertrand de Val-de-Briey**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

#### **A l'unanimité,**

- approuve la convention entre la Région Grand Est et le Département aux fins de réaliser la restructuration des salles de sciences et technologie et d'une salle banalisée du collège Jean-Maumus de Val-de-Briey, présentée en annexe ;
- autorise sa présidente à signer la convention au nom de Département.

### **N° 2022-226 - Logements dans les collèges publics**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu les avis des conseils d'administration des collèges,

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

#### **A l'unanimité,**

- attribue l'occupation du logement au sein du collège Jean-Moulin de TOMBLAINE à madame Isabelle MOULET par nécessité absolue de service,
- abroge la convention, au profit de madame Farida DEHAS, occupant un logement au sein du collège Jacques-Monod de LUDRES attribué lors de la commission permanente du 06 décembre 2021 et la remplace par la convention présentée en annexe.

## N° 2022-227 - Fonds d'Initiatives Jeunesse

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue à la fédération départementale des Francas une subvention d'un montant total de 46 000 € répartie comme suit :
  - 20 000 € pour l'action Handiloisirs 54,
  - 12 000 € pour le projet « pôle multimédia »,
  - 4 000 € pour le projet « expo sciences »,
  - 10 000 € pour le projet « laïcité et vivre ensemble »,
- attribue à l'UFCV Grand Est une subvention d'un montant de 6 000 € pour l'action Handiloisirs 54,
- attribue à l'association Etudes et Chantiers Engagement Civique, une subvention d'un montant total de 10 000 € répartie comme suit :
  - 3 500 € pour le chantier international de jeunes volontaires à Nomeny,
  - 2 500 € pour le chantier international de jeunes volontaires à Pompey,
  - 4 000 € pour le chantier international de jeunes volontaires à Jaulny,
- approuve l'avenant n°5 à la convention 2020 - 2022 entre le Département et la fédération départementale des Francas, tel que présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent GARCIA.

## N° 2022-228 - Bourses BAFA / BAFD

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les aides individuelles au titre des bourses BAFA/BAFD aux centres de formation suivants :

FRANCAS	17 dossiers	70 €	1 190 €
UFCV	3 dossiers	70 €	210 €
AROEVEN	1 dossier	70 €	70 €
LIGUE	3 dossiers	70 €	210 €

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P351 - Soutien à l'éducation populaire Opération O019 – Bourses BAFA/BAFD - Enveloppe E05.

**N° 2022-229 - Aides aux sportifs de haut niveau - Modification du règlement d'intervention au soutien des athlètes de haut niveau et attribution de subventions, et création d'un Groupe Sport 54 (2022-2024)**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- adopte la modification du règlement départemental d'intervention au soutien des athlètes de haut niveau concernant la constitution, à compter de l'année 2022 et jusqu'en 2024, d'une sélection d'athlètes de très haut niveau dénommée « Le Groupe Sport 54 », selon les dispositions précisées au rapport,
- attribue aux associations sportives, au titre des aides aux sportifs de haut niveau, les subventions selon les tableaux présentés en annexe, et correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- précise que les crédits nécessaires, soit 25 830 euros, seront prélevés sur le P361 Aide aux associations sportives, Enveloppe E01, Opération O003 Aide au haut niveau.

**N° 2022-230 - Tremplin Sport**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue au Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle une subvention de 11 000 € pour la mise en œuvre du dispositif Tremplin Sport durant l'année 2022,
- approuve la convention de financement 2022 du dispositif Tremplin Sport à passer entre le Département et le Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 11 000 euros, seront prélevés sur le budget P361 Aide aux associations sportives, Enveloppe E01 – Subventions, Opération O012 Solidarité Sport.

**N° 2022-231 - Aides aux structures départementales sportives : Sport scolaire et GESAL**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- décide d'attribuer les subventions suivantes :
  - 7 000 € au GESAL de Meurthe-et-Moselle,
  - 18 000 € à l'UNSS de Meurthe-et-Moselle,
  - 3 500 € à l'UGSEL de Meurthe-et-Moselle,
  - 49 000 € à l'USEP de Meurthe-et-Moselle.
- approuve les avenants n° 2 aux conventions C2S 2020 – 2023, tel que présentés en annexe, à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les associations suivantes :
  - GESAL de Meurthe-et-Moselle,
  - Comité départemental UNSS de Meurthe-et-Moselle,
  - Comité départemental UGSEL de Meurthe-et-Moselle,
  - Comité départemental USEP de Meurthe-et-Moselle,
- autorise sa présidente à signer ces avenants au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 77 500 €, seront prélevés sur le P362 Aide aux structures départementales, Enveloppe E01 – subventions, Opération O003 Autres structures départementales.

#### **N° 2022-232 - Organisation des Collégiades 2022 - Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention, présentée en annexe, entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Métropole du Grand Nancy, relative à la mise à disposition d'équipements sportifs, dans le cadre de l'organisation de la finale des 11èmes Collégiades qui se déroulera le mercredi 8 juin 2022,
- approuve la convention, présentée en annexe, entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du Premier Cycle de Nancy, relative à la mise à disposition d'équipements sportifs,
- autorise sa présidente à signer les deux conventions au nom du Département.

#### **N° 2022-233 - Tour de France 2022**

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue à la ville de Longwy une subvention de 50 000 € pour l'accueil de l'arrivée de la sixième étape du Tour de France 2022,

- approuve la convention de partenariat à passer avec la ville de Longwy et autorise sa présidente à la signer au nom du Département,
- attribue à la ville de Tomblaine une subvention de 30 000 € pour l'accueil du départ de la septième étape du Tour de France 2022,
- approuve la convention de partenariat à passer avec la ville de Tomblaine et autorise sa présidente à la signer au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 80 000 euros, seront prélevés sur le P545 Communication, Enveloppe E01 – Subventions, Opération 002 DIRCOM subventions.

### **N° 2022-234 - Festivals et grands événements**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

#### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions, telles que proposées au rapport, aux 11 acteurs culturels suivants :
 

1. S.C.I.C. Turbullance – Le Jardin du Michel	45 000 €
2. Le Pôle de l'Image – Festival du Film Italien	42 000 €
3. Nancy Jazz Pulsations	30 000 €
4. Association des amis du patrimoine culturel de Froville	40 000 €
5. La Mousson d'été	26 000 €
6. Aux Actes Citoyens – RTT	15 000 €
7. Les Rencontres Musicales en Lorraine – Nancyphonies	15 000 €
8. Ville de Nancy – Le Livre sur la place	15 000 €
9. Festival international du film de Nancy – Aye Aye VO	10 000 €
10. Foyer Rural de Ville sur Yron – Caméra des champs	5 000 €
11. Association Lettres Verticales – Festival Poema	5 000 €
- approuve les 8 conventions, telles que présentées en annexe, à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les différents acteurs culturels :
  1. S.C.I.C. Turbullance – Le Jardin du Michel
  2. Le Pôle de l'Image – Festival du Film Italien
  3. Nancy Jazz Pulsations
  4. Association des amis du patrimoine culturel de Froville
  5. La Mousson d'été
  6. Aux Actes Citoyens – RTT
  7. Les Rencontres Musicales en Lorraine – Nancyphonies
  8. Ville de Nancy – Le Livre sur la place
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels, opération 006 Festivals et grands événements et concernant l'association des amis du patrimoine culturel de Froville, 12 000 € sur le programme 141 Site structurant départemental – Château des Lumières à Lunéville Opération O004 Subventions versées.



**N° 2022-235 - Exposition François Boucq**  
**Convention de partenariat entre le Département, la galerie Huberty & Breyne et l'association VillersBD**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association VillersBD,
- approuve la convention de partenariat entre le Département, la galerie Huberty & Breyne et l'association VillersBD, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer la convention au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels, opération 006 Festivals et grands événements.

**N° 2022-236 - Centres et acteurs culturels**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue aux 13 acteurs culturels suivants les subventions telles que proposées dans le rapport :

1. Le CRI des Lumières	35 000 €
2. Le C.R.I.L.	23 000 €
3. Association Culturelle Juive	15 000 €
4. Ville de Frouard - TGP	15 000 €
5. Image'Est	10 000 €
6. Le Nouvel Observatoire Photographique du Grand Est	6 000 €
7. Collectif Le Bazardier	3 000 €
8. Ensemble Stanislas	4 000 €
9. Gradus ad Musicam	4 000 €
10. Grand Ciel	1 000 €
11. LORA- Lorraine Réseau Art Contemporain	1 000 €
12. Maison de l'Architecture	1 000 €

- approuve les conventions à passer, telles que présentées en annexe, entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :
  1. Le CRI des Lumières
  2. Le C.R.I.L.
  3. Ville de Frouard-TGP
  4. Association Culturelle Juive
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels, opération 015 Centres et acteurs culturels.

## **N° 2022-237 - Lieux de diffusion**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- attribue les subventions, telles que proposées au rapport, aux lieux de diffusion suivants :

2. Association de préfiguration de la SCIC culturelle du Pays Haut – Homécourt	70 000 €
3. Association Scènes et Territoires	55 000 €
4. Centre Culturel André Malraux – Vandœuvre-lès-Nancy	50 000 €
5. Théâtre de la Manufacture - CDN de Lorraine – Nancy	50 000 €
6. Centre Culturel Jean l'Hôte – Neuves-Maisons	16 000 €
7. Opéra National de Lorraine – Nancy	15 000 €

- approuve les conventions correspondantes, telle que présentées en annexe, à passer avec l'ensemble de ces structures,
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels, opération 017 Lieux de diffusion.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Pascal SCHNEIDER.

## **N° 2022-238 - Compagnie de théâtre "Tout va bien" : avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

### **A l'unanimité,**

- approuve l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 établie entre la compagnie Tout Va Bien, pour le compte du DASAT La Mue du Lotus, l'Etat, ministère de la culture – DRAC, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Métropole du Grand Nancy, les villes de Maxéville et Nancy, ainsi que l'Agence Régionale de Santé, le CAPs de Rosières-aux-Salines et l'association Espoir 54,
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom et pour le compte du Département,
- rappelle que l'attribution de la subvention d'un montant de 8 000 €, correspondant à la troisième année de mise en œuvre de ladite convention, a été approuvée lors de la commission permanente du 04 avril 2022.

**N° 2022-239 - Sollicitation d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) dans le cadre du dispositif "c'est mon patrimoine!" au château de Lunéville**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve le budget prévisionnel des actions menées dans le cadre du dispositif « C'est mon patrimoine ! 2022 »,
- autorise sa présidente à solliciter toutes subventions, notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), pour le financement de ce dispositif,
- précise que les recettes seront inscrites sur le Programme P147 - Opération O001 – Enveloppe E02 Gestion recettes MAST et imputées à la nature 1065-74718.94.

**N° 2022-240 - Prêt de documents conservés aux archives départementales pour une exposition présentée au musée "Au fil du papier" de Pont-à-Mousson**

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve le prêt à la Ville de Pont-à-Mousson de 6 documents originaux conservés aux archives départementales pour l'exposition organisée au musée Au fil du papier, du 10 juin au 30 septembre 2022 ;
- autorise sa Présidente à signer les conventions de prêt afférentes.

**N° 2022-241 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

#### **N° 2022-242 - CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Briey**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Jacky ZANARDO.

#### **N° 2022-243 - CTS - Investissement - Soutien aux Commune Fragiles - Territoire de Briey**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O002.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Jacky ZANARDO.

#### **N° 2022-244 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- approuve la convention passée entre le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois et l'association Familles Rurales du Pays de Colombey, telle que présentée en annexe,
- approuve la convention passée entre le Département et l'association du Pays Terres de Lorraine, telle que présentée en annexe,

- autorise sa présidente à signer lesdites conventions au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

**N° 2022-245 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- annule la subvention de 60 012 € attribuée à la commune de Choley-Menillot par délibération de la commission permanente du 14 mai 2018.

**N° 2022-246 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'annulation de la subvention de 7 000 € en faveur de la commune de CHOLOY-MENILLOT,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Pascal SCHNEIDER.

**N° 2022-247 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Val de Lorraine**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- approuve la convention entre le Département et la Communauté de Communes de Mad et Moselle, telle que présentée en annexe, relatives aux actions portées en 2022 dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires,
- autorise sa présidente à signer cette convention, au nom du Département,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AE CTS Animation territoriale – P223 – enveloppe E01 – opération O004.

**N° 2022-248 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Val de Lorraine**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Appui aux projets territoriaux – P223 – enveloppe E02 – opération O004.

**N° 2022-249 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Val de Lorraine**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Soutien aux communes fragiles – P223 – enveloppe E03 – opération O004.

**N° 2022-250 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois**

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- approuve l'avenant à la convention 2018-2021 signée avec le Centre Social Les Epis tel que présenté en annexe,
- approuve la convention 2022 avec le CIDFF du Lunévillois telle que présentée en annexe,
- autorise sa Présidente à signer ces conventions au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2022 - P223 - enveloppe E01 - opération O005.

**N° 2022-251 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Lunévillois**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2022 - P223 - enveloppe E02 - opération O005.

**N° 2022-252 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Lunévillois**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

**N° 2022-253 - Convention d'Opération de Revitalisation de territoire de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention d'Opération de Revitalisation de territoire de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer ladite convention, au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Luc BINSINGER.

**N° 2022-254 - Décision de poursuivre la procédure en vue d'ordonner l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Barbas**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu le titre II du livre 1er du code rural et de la pêche maritime ;  
Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire enquêteur et de la décision de la CCAF de Barbas quant à la poursuite du projet ;  
Vu l'avis favorable sans réserve du conseil municipal de la commune de Barbas, émis dans le délai réglementaire fixé par l'article R.121-22-I du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'absence d'avis du conseil municipal de la commune de Blâmont dans les deux mois de sa saisine par la Présidente du conseil départemental ;  
Vu l'avis favorable du conseil municipal d'Harbouey, émis dans le délai réglementaire fixé par l'article R.121-22-I du code rural et de la pêche maritime ;  
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- décide de poursuivre la procédure en vue d'ordonner l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Barbas avec extension sur les communes de Blâmont et Harbouey ;
- décide de solliciter monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle afin qu'il fixe la liste des prescriptions environnementales à respecter par la commission communale d'aménagement foncier de Barbas dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux.

**N° 2022-255 - Subvention à la construction d'un pôle enfance à Laxou au titre des crédits "renouvellement urbain"**

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- confirme l'engagement comptable et juridique pour le versement d'une subvention de 587 333 € à la commune de Laxou pour la construction du pôle enfance conformément à la convention NPNRU signée en 2020 et approuvée par délibération du conseil départemental du 16 décembre 2019,
- autorise la présidente du conseil départemental à signer la convention-type pour la gestion des subventions au titre du Contrat Solidaire des Territoires « Renouvellement Urbain », telle qu'adoptée en commission permanente du 26 juin 2017,
- précise que cette subvention sera imputée sur l'AP CTS Soutien aux quartiers urbains fragiles.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent GARCIA.

**N° 2022-256 - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2022-2026 de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois**

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,  
Vu le rapport soumis à son examen,



Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention 2022-2026 d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois,
- autorise sa présidente à signer la convention au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Luc BINSINGER.

**N° 2022-257 - Fonds de Solidarité Logement : convention avec l'association promotion d'insertion chantier (APIC) pour la mise en place d'une prestation de monitoring technique sur le territoire de Terres de Lorraine**

Rapporteur : M. Bruno TROMBINI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention avec l'association promotion d'insertion chantier (APIC), pour la mise en place d'une prestation de monitoring technique sur le territoire de Terres de Lorraine,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département.

**N° 2022-258 - Partenariat pour la réalisation d'une étude des alternatives multimodales à la saturation autoroutière au sein du bassin de Nancy (A31/A33)**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve le partenariat pour la réalisation d'une étude des alternatives multimodales à la saturation autoroutière au sein du bassin de Nancy (A31/A33),
- approuve la participation financière du Département à hauteur de 6,8 % du montant de l'étude, soit 10 000 euros,
- approuve la convention partenariale, telle que présentée en annexe, entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Métropole du Grand Nancy et le Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine,
- autorise sa Présidente à signer la convention au nom du Département.

**N° 2022-259 - Conventions de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT  
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- accorde une subvention de 5 333,54 euros à la commune de Gondreville et de 8 757,6 euros à la commune de Varangéville au titre du financement des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- approuve les termes des conventions de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- autorise sa Présidente à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus sur le chapitre budgétaire 21 dédié aux travaux et que ceux-ci seront redéployés sur le chapitre 204 dédié au versement de subventions lors du vote du budget supplémentaire.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 43

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Christopher VARIN.

**N° 2022-260 - Adhésion au Groupement d'Intérêt Public conservatoire botanique Alsace-Lorraine**

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE  
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- adhère au Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine,
- approuve les termes de la convention - avenant n°2 - constitutive du Groupement d'Intérêt Public du Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine, telle que présentée en annexe,
- autorise sa Présidente à signer cette convention au nom du Département de Meurthe-et-Moselle,
- fixe sa contribution financière annuelle à 10 000 € maximum.

**N° 2022-261 - Mission de portage et d'animation d'une Charte Forestière de Territoire pour la protection de la forêt de Haye - convention de partenariat**

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE  
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention de partenariat relative à la mission de portage et d'animation d'une charte forestière de territoire pour la forêt de protection de Haye, avec le Syndicat mixte pour la réalisation et la gestion du Parc de loisirs de la forêt domaniale de Haye, telle que présentée en annexe,
- autorise la présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme P251 biodiversité et paysage, opération T7 Part départementale, enveloppe 38.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 43

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Sylvain MARIETTE.

**N° 2022-262 - Cotisation du Département à la Cellule Économique Régionale de la Construction Grand Est (CERC)**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- décide de renouveler pour l'année 2022 l'adhésion du Département de Meurthe-et-Moselle auprès de la Cellule Économique Régionale de la Construction Grand Est (CERC),
- approuve le versement de la cotisation annuelle pour un montant de 5 000 € au titre de cette adhésion,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 114, opération 002, enveloppe 02, nature analytique 649 - 6281.91 concours divers (cotisations).

**N° 2022-263 - Stratégie touristique de la destination Massif des Vosges : Actions 2022**

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- attribue une subvention de 8 880 € pour l'année 2022 au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- précise que ces crédits seront pris sur le programme 144, opération 001, enveloppe 01, chapitre 65, nature analytique 988/6574.94 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé Tourisme.

**N° 2022-264 - Citoyens et Territoires Grand Est / Renouvellement de la convention de partenariat**

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- prend acte du programme d'actions 2022 de l'association Citoyens et Territoires – Grand Est,
- autorise le versement de la participation du Département pour l'année 2022 d'un montant de 13 600 € au titre de l'Union Européenne et de 15 000 € au titre du développement local,
- approuve la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Citoyens et Territoires – Grand Est pour l'année 2022, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits seront prélevés d'une part sur le programme 261, opération 002, enveloppe 02, chapitre 65, imputation 6574.91 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé, et d'autre part sur le programme 223, opération 007, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.70 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2022-265 - Coopération internationale : appui aux acteurs de terrain**

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- accorde une subvention de :
  - 6 900 € pour l'association ADEVA Grand Est,
  - 3 000 € pour l'association des retraités vandopériens,
  - 6 000 € pour l'association Mouvement France,
  - 3 000 € pour l'Union régionale des associations France Palestine Solidarité du Grand Est,
  - 2 000 € pour l'association Afric'action,
  - 2 500 € pour l'association Une oasis une école,

- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, opération 001, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.048 Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 38

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 8 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Valérie PAYEUR, Mme Sylvaine SCAGLIA.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

### **N° 2022-266 - Elections professionnelles du 8 décembre 2022 - représentation aux instances**

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

#### **A l'unanimité,**

- décide que les opérations de vote se dérouleront sur une période de huit jours, soit du 1<sup>er</sup> décembre au 8 décembre 2022, les scrutins seront ouverts à 8h00 le 1<sup>er</sup> décembre et fermés à 16h00 le 8 décembre,
- pour le comité social territorial :
  - décide le choix du paritarisme numérique et du droit de vote avec voix délibérative pour le collègue employeur,
  - fixe le nombre de douze représentants titulaires et douze représentants suppléants pour chaque collège du comité social territorial ; le président de l'instance étant comptabilisé dans le collège employeur,
- pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :
  - décide la création de cette instance, au sein du comité social territorial, en vue du renouvellement général des instances à la suite des prochaines élections professionnelles,
  - décide le choix du paritarisme asymétrique et donne le droit de vote avec voix délibérative au collègue employeur,
  - fixe le nombre de douze représentants titulaires et douze représentants suppléants pour le collège des représentants du personnel et de trois représentants titulaires et trois représentants suppléants du collège employeur ; le président de la formation spécialisée est désigné parmi les membres de l'assemblée départementale de la collectivité,
- pour les Commissions Administratives Paritaires, fixe le nombre de représentants du personnel comme suit :
  - CAP A : six représentants titulaires et six représentants suppléants,
  - CAP B : cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants,
  - CAP C : huit représentants titulaires et huit représentants suppléants,
- pour la Commission Consultative Paritaire, fixe le nombre de six représentants titulaires et de six représentants suppléants,

- décide la suppression de l'Instance consultative paritaire.

**N° 2022-267 - Politique d'action sociale : évolution de la participation financière de l'employeur aux frais de repas des agents du Département / renouvellement des conventions de restauration**

Rapporteur : Mme Michèle PILOT  
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve l'augmentation de la participation employeur à 4,00 € aux frais de repas des agents du conseil départemental dont l'indice brut est inférieur ou égal à l'indice de référence (indice brut 567 au 1er janvier 2019), au titre de la politique d'action sociale de la collectivité, à compter du 9 mai 2022,
- confirme que cette dépense supplémentaire intervient par redéploiement interne de crédits,
- approuve la convention-type de restauration, telle que présentée en annexe, à passer avec les administrations ou organismes extérieurs évoqués dans le rapport pour l'accueil de leurs personnels au restaurant administratif du Centre administratif départemental (CAD),
- approuve les conventions d'accès aux restaurants administratifs au bénéfice des agents de la collectivité travaillant sur des sites territorialisés avec la SARL BLUNTZER, l'association de gestion du MESS du centre de détention d'Écrouves et la Ville de Lunéville,
- approuve la convention d'accès au restaurant administratif avec l'AURA et comprenant une participation annuelle du Département aux frais de fonctionnement,
- autorise sa présidente à signer ces différentes conventions et ces éventuels avenants, au nom du Département.

**N° 2022-268 - Convention de dépôt de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation d'appoint**

Rapporteur : Mme Michèle PILOT  
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- approuve la convention de dépôt de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation d'appoint, à passer entre le Département et la société MILA DISTRIBUTION, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer la convention au nom du Département.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Caroline FIAT.

**N° 2022-269 - Demande de garantie d'emprunt de 100%: Meurthe-et-Moselle Habitat (Hatrizé)**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le Contrat de Prêt n° 130991 en annexe signé entre Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**  
DECIDE

**Article 1** : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 418 281 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 130 991 constitué de 6 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 418 281 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Chaynesse KHIROUNI.

**N° 2022-270 - Demande de garantie d'emprunt de 50%: VIVEST (Frouard)**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2305 du code Civil ;

VU le Contrat de Prêt n° 133060 en annexe signé entre Vivest ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et Consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,  
DECIDE**

**Article 1** : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 378 177 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 133060 constitué de 5 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 189 088,50 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du Contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**N° 2022-271 - Demande de transfert d'emprunt avec maintien de garantie à 50% : ADEF Résidences**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu la délibération n°22067 du 7 juillet 2006 de la commission permanente du Conseil général ;

Vu les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la demande de la Caisse d'Epargne et de l'Association ADEF Résidences ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,  
DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Département de Meurthe-et-Moselle accepte de maintenir la garantie accordée initialement au prêt contracté par ADEF Résidences auprès du Crédit et racheté par la Caisse d'Epargne.

**Article 2** : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse d'Epargne
- N° du contrat : N° A75210AL
- Montant du prêt : 4 213 929,31 €
- Quotité garantie : 50%



- Durée : Du 30/09/2021 au 30/09/2039
- Date de la dernière échéance du prêt : 30 septembre 2039
- Index : Taux fixe
- Taux d'intérêt : 1,66%

**Article 3** : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle autorise la Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse d'Epargne et ADEF Résidences, et à signer l'acte de cautionnement. La présidente est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

#### **N° 2022-272 - Lunéville - Parc des Bosquets - Titres d'occupation du domaine public**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

##### **A l'unanimité,**

- approuve le titre d'occupation portant sur des espaces situés dans le parc des Bosquets du château de Lunéville au profit de Madame CREMEL pour l'installation d'un commerce ambulant de gaufres et glaces, tous les dimanches du 03 juillet au 04 septembre 2022, ainsi que le 14 juillet et le 15 août 2022, moyennant une redevance de 161 €, à laquelle s'ajoutera le paiement de la consommation réelle d'électricité lorsque la bénéficiaire installe son commerce au Champ de Mars (communal) avec branchement électrique au parc des bosquets,
- approuve le titre d'occupation portant sur l'espace avoisinant le kiosque du parc des Bosquets, au profit de l'office des fêtes de la ville de Lunéville, tous les dimanches du 03 juillet au 04 septembre 2022, ainsi que le 14 juillet et le 15 août 2022, ainsi que le 14 juillet 2021, moyennant une redevance de 161 €,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

#### **N° 2022-273 - Voie nouvelle de l'Amezule - Cession de parcelles sur les communes d'Eulmont et Lay-Saint-Christophe**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

##### **A l'unanimité,**

- approuve la vente des parcelles cadastrées sur la commune d'Eulmont, section A, n°588, 598 et 601, ainsi que sur la commune de Lay-Saint-Christophe, section A, n°123, à M. Benoît REIGNIER, demeurant au 7 rue Raymond Poincaré à Agincourt (54770), pour un montant de 18 025 €, conformément à la délibération n°31311 du 2 octobre 2017,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

**N° 2022-274 - RD 52 - Houdreville - Cession de parcelle**

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,**

- constate l'absence d'affectation de la parcelle cadastrée Z 71 sur la commune d'Houdreville, d'une surface de 277 m<sup>2</sup>, le long de la RD 52,
- prononce le déclassement de ladite parcelle,
- approuve la vente de ladite parcelle à Mme SCHMITT Gwendoline et M. MANET Frédéric, demeurant au 24 Grande Rue à Houdreville, pour un montant de 3 047 €, conformément à l'estimation du service du domaine, en date du 11 octobre 2021,
- autorise sa présidente de signer tous les documents correspondants au nom du Département.



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**- Publication Mensuelle -**

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :**

Mme Claudine SAVEAN  
Directrice Générale des Services Départementaux

**CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :**

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

**RESPONSABLE DE LA REDACTION :**

Mme Linda MAROC-MAXANT  
Responsable du service de l'Assemblée

**IMPRESSION :**

M. Marvin BERG  
Imprimerie Départementale  
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

**ABONNEMENTS :**

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48 Esplanade Jacques Baudot  
Case Officielle n°900.19  
54035 NANCY CEDEX  
☎ : 03.83.94.54.54